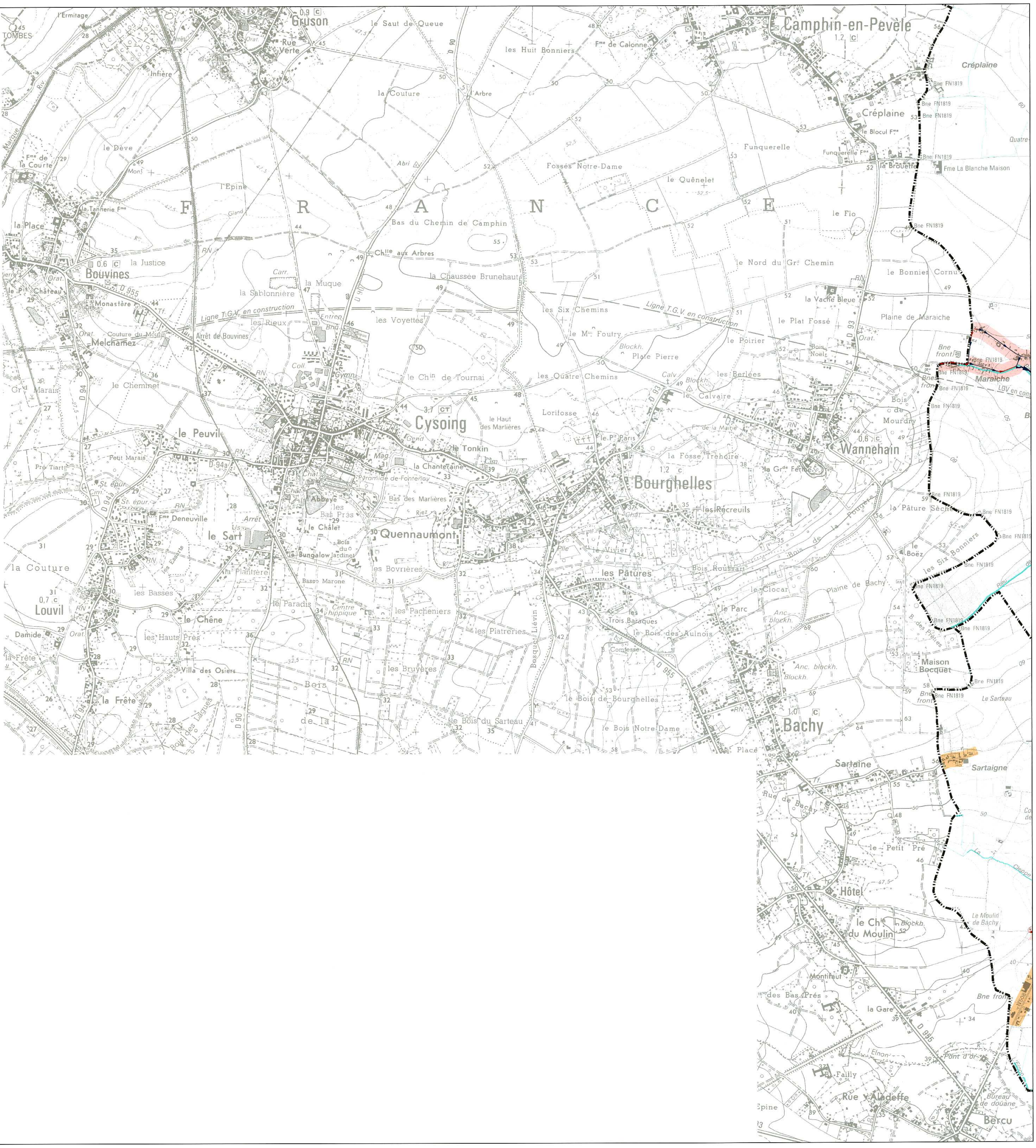
Gruson
le Saut de Queue
Rue Verte
TOMBES
l'Ermitage
Infière
les Huit Bonniers
Fme de Calonne
Camphin-en-Pevèle
Créplaine
la Couture
l'Arbre
le Dève
Fme de la Courte
l'Epine
F R A N C E
Fossés Notre-Dame
Funquerelle
le Quênelet
le Flo
la Brouette
Fme La Blanche Maison
le Blocul Fme
la Tannerie Fme
la Place
Bas du Chemin de Camphin
Chlle aux Arbres
la Justice
Bouvines
Monastère
la Sablonnière
la Muque
la Chaussée Brunehaut
le Nord du Grd Chemin
le Bonnier Cornu
Ligne T.G.V. en construction
les Rieux
les Voyettes
les Six Chemins
le Mn Foutry
la Vache Bleue
le Plat Fossé
Plaine de Maraiche
Maraiche
Melchamez
Arrêt de Bouvines
Couture du Moulin
Plate Pierre
le Poirier
Bois Noël
le Chin de Tournai
les Quatre Chemins
les Berlées
le Calvaire
Bois de Mourdry
le Cheminet
Grd Marais
Cysoing
le Haut des Marlières
Lorifosse
Wannehain
le Peuvil
le Tonkin
le Pt Paris
la Fosse Trehoire
la Grde Ferme
Petit Marais
Pré Tiart
la Chanteraine
Pyramide de Fontenoy
Bourghelles
l'Abbaye
Fme Deneuville
les Recreuils
la Pâture Sèche
le Sart
le Chalet
Quennaumont
les Bovrières
le Vivier
le Boëz
les Six Bonniers
la Couture
les Pâtures
Bois Roussart
Plaine de Bachy
les Basses
Louvil
le Chêne
le Paradis
Centre hippique
les Pacheniers
le Clocar
le Parc
Trois Baraques
le Bois des Aulnois
les Platreries
Damide
les Hauts Prés
la Frête
Villa des Osiers
les Bruyères
Maison Bocquet
le Bois de Bourghelles
Le Sarteau
Bois de la
le Bois du Sarteau
le Bois Notre-Dame
Bachy
Sartaine
Sartaigne
Rue de Bachy
le Petit Pré
Hôtel
le Chin du Moulin
Le Moulin de Bachy
Montifaut
des Bas Prés
la Gare
Bne front.
Pont d'or
Failly
Rue Y Aladeffe
Bureau de douane
Bercu
Bne FN1819
D 955
D 93
D 94
D 90
N508

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

(P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

IPALLE – Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président

Elio DI RUPO

Feuille n° 19/28 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

Remarque : seules les informations liées au sous-bassin hydrographique sont représentées sur les documents cartographiques

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
🟥	▨	▤	▤

de moins de 2.000 EH (Ib) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
🟩	▨	▤	▤

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
⬜	▨	▤	▤

Assainissement autonome communal (IIb) :

▦	▦	▦	▦

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
🟧	▨	▤	▤

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

	existant	adjugé ou en construction	à réaliser
Station de pompage	●	●	●
Collecteur sous pression	▶▶▶▶▶▶	▶▶▶▶▶▶	▶▶▶▶▶▶
Collecteur gravitaire	➡	➡	➡
Egout sous pression	▸▸▸▸▸▸▸▸	▸▸▸▸▸▸▸▸	▸▸▸▸▸▸▸▸
Egout gravitaire	→	→	→

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existante	adjugée ou en construction	à réaliser
▲	▲	▲

Station à statut particulier

▲ privée ▲ à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démergement - Exhaure

Station de pompage ●

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
■	■	■

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines *(Mise à jour : 17/06/2005)*

Captage public ▲

Zones de protection de captage arrêtées

- Prévention rapprochée (IIa)
- Prévention éloignée (IIb)
- Surveillance (III)

Eaux de surface *(Mise à jour : 01/06/2002)*

Navigable	1er catégorie	2ième catégorie
3ième catégorie	non classé	Cours voûté

Zone de baignade *(Mise à jour : 14/06/2004)*

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale *(Mise à jour : 24/03/2005)*

▦ Natura 2000

Limite naturelle :

●●●● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur *(Mise à jour : 26/11/2004)*

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

▬ ▪ ▬ ▪ ▪ Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN *(Mise à jour : 25/07/2005)*

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

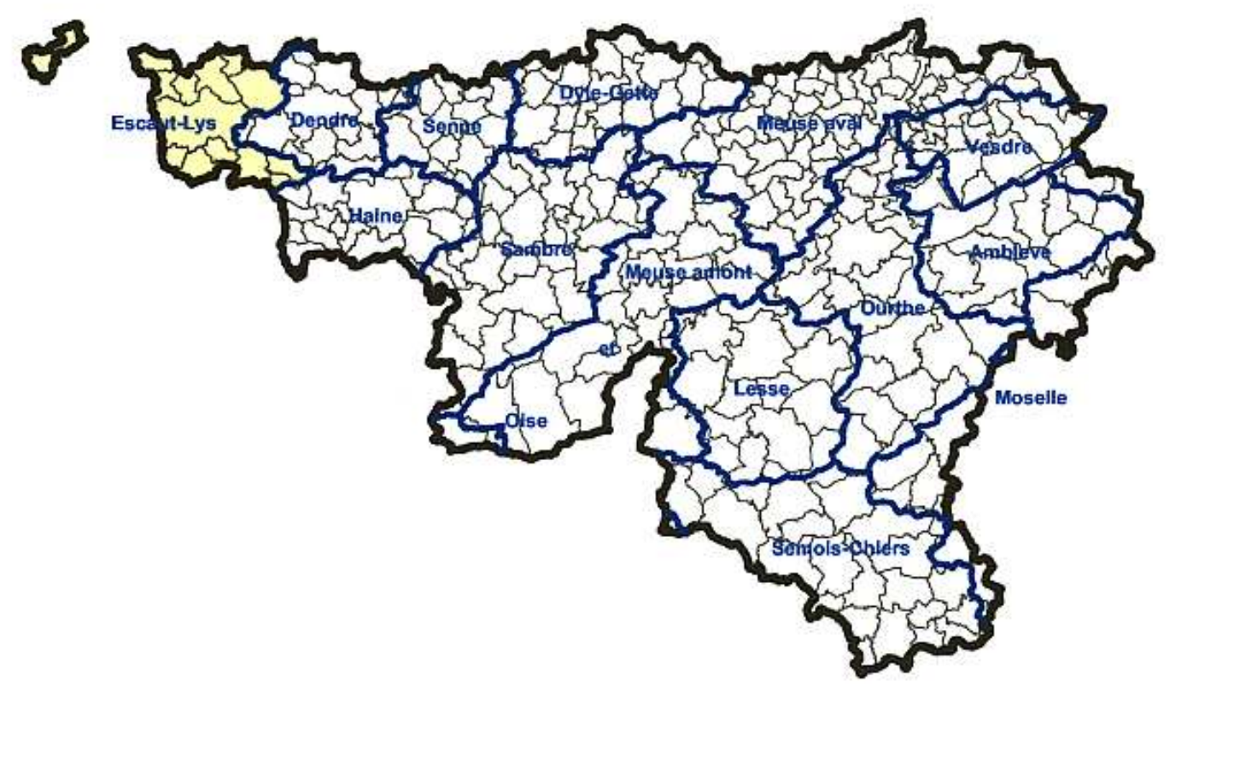
Escaut-Lys
Dendre
Senne
Dyle-Gette
Meuse aval
Vesdre
Haine
Sambre
Meuse amont
Amblève
Ourthe
Oise
Lesse
Moselle
Semois-Chiers

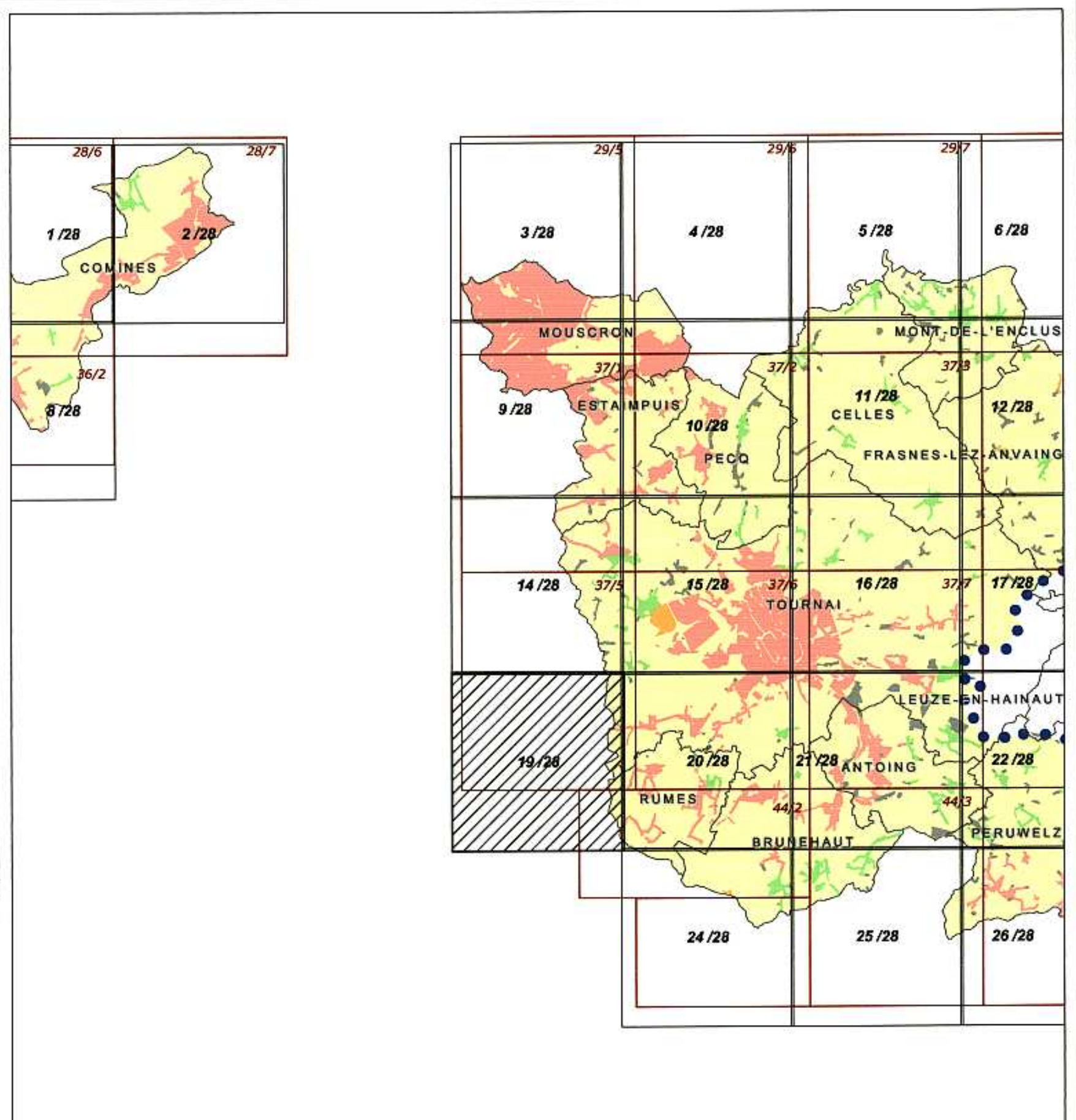
28/6
28/7
1/28
2/28
COMINES
36/2
8/28
29/5
29/6
29/7
3/28
4/28
5/28
6/28
MOUSCRON
MONT-DE-L'ENCLUS
37/1
37/2
37/3
9/28
ESTAIMPUIS
10/28
11/28
CELLES
12/28
PECQ
FRASNES-LEZ-ANVAING
14/28
37/5
15/28
37/6
TOURNAI
16/28
37/7
17/28
LEUZE-EN-HAINAUT
19/28
20/28
21/28
ANTOING
22/28
RUMES
44/2
44/3
BRUNEHAUT
PERUWELZ
24/28
25/28
26/28